

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2022

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4811)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par

M. Barrot et Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 9

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« état des lieux »

le mot :

« bilan ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la dernière phrase du même alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.